



le 21 mai 2019

Attestation d'enregistrement au registre des intervenants en prévention des risques professionnels

Madame,

A la suite de votre Première demande d'enregistrement comme intervenant en prévention des risques professionnels en tant que personne morale, reçue complète le 14 mai 2019, vous êtes désormais enregistré dans nos services pour une période de 5 ans sous le numéro d'enregistrement n° 489633, pour le/les personne(s) suivante(s) :

PLANEL Marielle

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des articles D.4644-6, D. 4644-8 à D. 4644-10 du code du travail :

- cet enregistrement valable 5 ans pour l'ensemble du territoire national, doit être renouvelé au terme de ce délai ;
- une demande de renouvellement doit être accompagnée d'un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice ;
- le DIRECCTE peut mettre fin, à tout moment à l'enregistrement d'un intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ;
- l'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition du DIRECCTE les éléments permettant de justifier son activité.

Vous veillerez à signaler les changements de collaborateurs.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Villeurbanne, le 21/05/2019

P/Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Par délégation,
Le Responsable du Pôle Politique Travail

Marc Henri LAZAR

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - Pôle T - 8/10 rue du Nord - 69625 VILLEURBANNE CEDEX - Secrétariat :
04.72.65.58.53

La Médiation posture I.P.R.P. - accréditée par la Direccte

Désormais accréditée Intervenant en Prévention des Risques Psychosociaux (IPRP), notre posture de Médiateur professionnel est reconnue en Prévention et en Sécurité de résultat pour accompagner les entreprises, ses hommes et ses, est reconnue au service des dirigeants et salariés !

Marielle PLANEL au service de MEDIATION ACTIVE a obtenu cet agrément en mai 2019 par la Direccte Auvergne Rhône Alpes.

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Les-intervenants-en-prevention-des-risques-professionnels-IPRP>

[attestation IPRP mai 2019](#)